



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1002**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22948- BF-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE APPLIQUÉE À CHAQUE  
EXPOSANT DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL ANNEE 2012**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dabha BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.12

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Sécurité & Services aux Publics

Service Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/10/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Jules SUSINI

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE APPLIQUÉE À CHAQUE EXPOSANT DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL ANNEE 2012 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

A l'instar des années précédentes et dans le cadre des festivités de Noël 2012, la Ville reconduit son « Marché de Noël » en installant 49 chalets sur le Cours Mirabeau.

Pour mener à bien ce projet, un marché à procédure adaptée composé de deux lots est en cours d'attribution, à savoir :

- La location de 49 chalets de Noël pour le lot n°1 et,
- Le gardiennage du marché de Noël pour le lot n°2.

Je vous informe que les candidats ont eu jusqu'au lundi 3 septembre 2012 pour remettre leur offre, date de clôture des candidatures.

Le marché de Noël se déroulera de la manière suivante :

- **Livraison des chalets** : le jeudi 15 novembre 20H.
- **Montage des chalets** : du vendredi 16 novembre 7H au dimanche 18 novembre 20H.
- **Installation des exposants** : du lundi 19 novembre 8H au mardi 20 novembre 20H.
- **Ouverture au public** : du mercredi 21 novembre 10H au mercredi 26 décembre 20H.
- **Retrait des exposants** : du jeudi 27 décembre 8H au vendredi 28 décembre 20H.
- **Démontage des chalets** : du samedi 29 décembre 8H au lundi 31 décembre 20H.

Les Quarante neuf chalets seront installés et gardiennés du n°2 au n°42 côté sud du Cours Mirabeau.

Le choix des exposants a été effectué par un Comité de sélection présidé par Monsieur Jules SUSINI, Adjoint au Maire.

Les modalités de fonctionnement de ce Marché de Noël seront fixées par arrêté municipal réglementant l'ensemble de la manifestation, et prévoyant la perception par la Ville d'un dépôt de garantie de 800 € pour chaque exposant. Un exemplaire de l'arrêté sera notifié à chaque participant et annexé à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie à chacun des exposants.

Ainsi que le prévoit l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement de redevances lorsque l'activité exercée sur le domaine public présente un caractère lucratif.

A l'instar de l'année précédente, le montant de la redevance est fixé à **75 € TTC par jour et par exposant soit 2 700 € pour les 36 jours**, décomposé comme suit :

- D'un droit de place fixe au titre de l'occupation du domaine public d'un montant de **1 612,80 € par exposant pour 36 jours.**

- D'une redevance pour services rendus au titre des prestations annexes, à savoir : La mise à disposition par la Ville d'un chalet, les frais de gardiennage et les frais de nettoyage, de Gestion de l'Espace Public et de Police Municipale, d'un montant de **1 087,20 € par exposant pour 36 jours.**

**La recette globale correspondante à la location des 49 chalets par la Ville s'élèvera à 132 300 €, (soit 2 700 € x 49 = 132 300 €).**

Je vous demande donc, Mes Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modalités d'organisation de cette manifestation telles qu'elles sont définies ci-dessus,
- **ADOPTER** le calcul et le montant de la redevance appliquée à chaque exposant,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes susvisées.

**2012.1002 - ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE APPLIQUÉE À CHAQUE EXPOSANT DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE NOËL ANNEE 2012**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 42</b>
<b>Contre</b>	<b>: 11</b>

**Ont voté contre**

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**